

11^{ème} congrès de l'UNPT

Saint-Malo - 13 février 2014

Mesdames et Messieurs les Présidents

Chers amis,

C'est avec beaucoup d'émotion que je vais prononcer devant vous mon dernier discours en tant que Président de l'UNPT.

En effet, j'ai fait le choix l'année dernière, de me présenter à la Présidence du CNIPT. Comme vous le savez, j'ai consacré beaucoup de temps et d'énergie à la défense syndicale, dans mon département le Puy-de Dôme, puis depuis 2006, à la tête de l'UNPT pour succéder à Philippe DEQUIDT.

Je crois profondément dans la représentation et la défense syndicale des producteurs. Je crois dans les valeurs portées par un syndicalisme constructif, porté vers l'écoute, le partage, le professionnalisme, la reconnaissance de l'importance de l'acte de production et du rôle majeur des producteurs.

J'espère avoir contribué, tout au long de ces années, avec le Conseil d'Administration, mais aussi avec Martin et son équipe, à une meilleure reconnaissance du secteur de la pomme de terre. Pour que celle-ci tienne toute sa place dans le concert des productions agricoles. La réussite économique doit être au cœur de chaque réflexion et de chaque action.

Pour répondre à ces objectifs, nous devons mettre en œuvre des politiques de moyens cohérentes avec nos ambitions. Et chacun à son niveau à un rôle important à jouer : la recherche appliquée, les organisations professionnelles, les interprofessions, FranceAgrimer ou le Ministère de l'Agriculture.

Aujourd'hui, nous pouvons par exemple nous féliciter du nouveau plan de soutien aux investissements des bâtiments de stockage, avec le soutien très fort de FranceAgrimer dans un contexte budgétaire difficile. La mise en œuvre de ce plan, doté de 880 000 € est d'ailleurs effective depuis hier ! Des compléments régionaux peuvent y être adjoints. D'ailleurs, les régions sont de plus en plus impliquées dans ces projets et demain, ce type de soutien à l'investissement dépendra aussi de notre capacité à travailler au niveau régional, avec les autorités en place.

Voilà pourquoi, venant du syndicalisme, je me suis aussi engagé dans FranceAgrimer et qu'aujourd'hui, je fais le choix de me mettre au service d'une interprofession.

Je crois profondément à l'organisation actuelle des filières et au rôle des fédérations. Nous avons la chance d'avoir un outil qui nous permet de discuter entre familles, de travailler pour pouvoir améliorer les performances collectives et de partager des objectifs communs, même en étant dans un univers de concurrence. C'est un vrai challenge qui s'offre à nous et pourtant, les perspectives d'évolution réglementaire ne me rassurent pas.

Certes, la reconnaissance du système interprofessionnel par Bruxelles est aujourd'hui officielle. La nouvelle PAC conforte notre type d'organisation. Mais les règles permettant de reconnaître les interprofessions ne doivent pas remettre en cause un système qui fonctionne et qui a fait ses preuves depuis de très nombreuses années. La PAC impose que nos familles représentent au moins 2/3 de la production ou du commerce ou de la transformation de la pomme de terre. Or l'interprofession du secteur frais, telle qu'elle existe actuellement, ne connaît ni les volumes globaux, ni les volumes de chacun des adhérents des organisations représentatives.

Afin que l'on puisse continuer de travailler efficacement, **je souhaite que le gouvernement soutienne, dans le cas de la Loi d'Avenir, une proposition présentée par le CNIPT (et par le CLIAA ?)**. Cette proposition vise à solutionner les cas de difficulté de détermination du volume de production.

Voici l'amendement : « **à défaut d'opposition d'organisations représentant au moins un tiers des volumes, la mesure sera considérée comme approuvée par les deux tiers restant** ».

Pour des raisons de sécurité juridique, il conviendrait également de conforter cette démarche en faisant adopter un acte délégué d'application de la nouvelle réglementation PAC.

Voilà un sujet juridique très complexe qui peut complètement remettre en cause le rôle de notre organisation actuelle si on ne trouve pas une solution très rapidement !

Vous trouverez peut-être que je défends plus ce sujet en tant que Président du CNIPT qu'en tant que président de l'UNPT. Mais, il s'agit bien pour nous tous, de gagner la bataille de la compétitivité, d'offrir les pommes de terre présentant les meilleures qualité/prix et de s'organiser collectivement pour attaquer des marchés caractérisés. Pour cela, il nous faut resserrer les liens au sein de la filière et l'interprofession est l'instrument privilégié. Grâce au travail réalisé au CNIPT et au soutien de FranceAgrimer, nous avons ainsi pu enrayer la baisse de consommation en pomme de terre fraîche par la mise en œuvre d'une politique de promotion ambitieuse. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

De même, **le travail effectué ces dernières années au niveau du GIPT et de la filière fécule est exemplaire**. Que de chemins parcourus en 10 ans ! Certes, l'évolution de la réglementation a obligé les uns et les autres à s'organiser différemment, à réfléchir à des types de rémunération plus en lien avec le marché. Rien n'est acquis, rien n'est gagné, loin de là !

Mais aujourd'hui, l'organisation actuelle des producteurs et la volonté de prendre des parts de marché au niveau européen nous a permis d'aller au Ministère ensemble exposer nos doutes et nos interrogations. Je tiens à remercier ici le Ministère pour les efforts consentis en faveur de la filière fécule pour cette campagne 2014. **Il s'agit de 7 millions d'euros pour les producteurs sous contrats, et cela conformément à nos demandes**.

Je tiens cependant à tempérer mes propos car il semble que les perspectives de recouplage pour les années 2015 – 2020 ne sont pas du même ordre. Or, il nous faut absolument enrayer la perte des surfaces féculières sur le court et moyen terme. C'est vital pour toute la production de pommes de terre françaises et le maintien de l'équilibre de nos productions.

Pour cela, Il nous faut une politique ambitieuse. En période de doute, de difficultés, il nous faut un cap fort et un soutien sans faille de la part des pouvoirs publics. Or, nous ne pourrons pas afficher cette ambition si l'on reste dans le cadre des conclusions du dernier CSO (Conseil Supérieur Orientation de l'agriculture) : 4 millions d'euros de recouplage pour 4 filières, ce n'est pas suffisant. Il faut élargir l'enveloppe de quelques millions. Ce sont des petites filières, certes, mais riches en perspectives économiques !

Nous maintenons notre demande de recouplage à hauteur de 7 millions d'euros. Nous ne souhaitons pas voir fermer les féculeries. Notre balance commerciale en produits transformés ne cesse de se creuser. Nous ne pensons pas faire fausse route en maintenant le discours du congrès dernier. Nous souhaitons garder les usines, le travail et la valeur ajoutée en France.

Je souhaite évoquer également devant vous un point toujours en discussion dans la filière mais qui n'a pas encore trouvé sa conclusion. Il s'agit de l'application de la réglementation française concernant la problématique du plant de ferme. Ce sujet vient d'être évoqué et est à nouveau en discussion dans le cadre de la loi d'avenir. Il pourrait donc encore évoluer. Cependant, **un travail de médiation est aujourd'hui en cours dans la filière et j'espère qu'il va aboutir.**

Je tiens à rappeler les grands principes défendus par l'UNPT depuis des années. Que dit la loi ? la pratique de l'autoproduction de plant est légale pour l'ensemble des variétés sous protection communautaire. La loi française l'a rendue légale pour les variétés sous protection française, à condition de rémunérer les obtenteurs.

L'UNPT partage cette ambition. L'objet de l'accord est de trouver un cadre à cette rémunération, qui doit être sensiblement inférieure à la production de plants certifiés. Je rajouterai que l'UNPT souhaite que cette rémunération soit sensiblement équivalente à celle pratiquée dans les pays concurrents : Belgique, Pays-Bas et Allemagne. Nous avons fait des propositions aux médiateurs sur ce sujet.

Le second sujet concerne l'aspect sanitaire. **La réglementation en vigueur doit être respectée.** Il nous incombe d'en discuter les modalités pratiques avec les services de l'Etat.

Si nous souhaitons aller au-delà de la réglementation, pour des raisons de prévention en matière de parasites de quarantaine par exemple, nous avons le choix de la méthode. Nous pouvons aller vers un cadre contractuel : c'est le cas actuellement par l'intermédiaire de la convention de maladie de quarantaine inter-interprofessionnelle qui oblige à des analyses sur *Clavibacter* et *Ralstonia*. Nous pouvons également opter pour un accord interprofessionnel : c'est le cas de l'accord au niveau de la féculé au GIPT. En tout état de cause, nous ne souhaitons pas être « intégré » dans un processus que nous ne maîtrisons pas au sein de la filière « plant certifié ».

Je rappellerai qu'en France, nous sommes les champions européens avec une utilisation du plant certifié à plus de 90 %. Cette filière est parfaitement bien organisée, a maintes fois prouvé son efficacité et mérite d'être reconnue pour son professionnalisme (nous l'avons bien vu tout à l'heure) mais elle ne représente pas les auto-producteurs de plant.

J'encourage les médiateurs à poursuivre leur travail. Nous pouvons, il me semble, trouver rapidement un accord concernant la rémunération des obtenteurs. Cela prendra peut-être plus de temps au niveau sanitaire mais si nous partageons les mêmes intérêts, nous saurons trouver une solution.

Juste un mot sur cet aspect sanitaire en règle générale. Nous devons trouver les moyens de mieux travailler ensemble. Aujourd'hui, les ravageurs se font de plus en plus pressants. Les moyens techniques dont nous disposons sont en train d'être revus à la baisse de manière trop radicale. L'éventail de solutions se réduit. Sur certains parasites, nous arrivons à des impasses techniques alors que d'autres moyens de lutte ne sont pas encore connus ou maîtrisés par les producteurs.

Je prendrai pour seul exemple le cas du Taupin qui ne cesse de remonter vers le nord de la France. **Nous devons pouvoir utiliser le MOCAP ! Nous n'avons aujourd'hui pas d'autres moyens de lutte aussi efficace !**

Ce sujet du sanitaire nous préoccupe depuis des années: prévention, lutte chimique, lutte intégrée, moyens alternatifs, décontamination, indemnisation des producteurs. Nous cherchons par tous les moyens à stopper l'avancée des parasites, mais nous nous heurtons toujours à de nouvelles difficultés. Nous devrions revoir nos méthodes de travail pour arriver à plus de résultats, plus rapidement.

J'aimerais terminer ce discours sur une réflexion plus personnelle. Le monde agricole évolue. Les réalités économiques nous obligent à faire évoluer nos types d'exploitation. L'augmentation des contraintes sous quelque forme que ce soit entraîne toujours plus de restructurations. Cependant, nous sommes toujours sur des exploitations de type familial.

Nous sommes responsables de nos exploitations que nous gérons de A à Z, nous avons le savoir-faire, nous savons nous adapter et assurons une cohérence entre les hommes et le territoire. Nous n'avons pas de contrainte de rentabilité imposée par un actionnaire qui disposerait d'un droit de regard en apportant des capitaux extérieurs.

Pour ma part, je souhaite aider ma famille à garder la ferme. Et je souhaite continuer à faire mes choix et garder mon indépendance. La pomme de terre m'a permis de tirer un revenu de mon activité agricole. Mon engagement professionnel a toujours été dans cette optique de permettre aux producteurs de vivre de leur travail. Le schéma breton exposé aujourd'hui a permis à une multitude de petites fermes, par le système d'organisation économique, d'être toujours présentes et de créer de l'activité, des emplois, des revenus, de la vie sur le territoire.

Il nous faut être humble et lucide, le monde d'aujourd'hui est plus ouvert et la concurrence est plus forte. Si nous souhaitons garder notre indépendance et notre modèle d'agriculture, nous devons

imaginer des systèmes d'organisations économiques plus organisés, capables de conquérir des marchés et de conserver une part de la valeur ajoutée.

J'ai confiance : la production et les filières françaises ont les atouts pour rester leader en pomme de terre.

Je vous remercie.

Patrick TRILLON